

**SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**  
**Séance du 05 juillet 2019**

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2019

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

**Absents:**

**Objet: Habitat " Colorons le Pays "**

L'opération «Colorons le Pays», opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 10 ans de fonctionnement toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle. Depuis le début de l'opération, ce sont ainsi 706 370 € (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 394 façades. Cette opération a généré 3 711 544 € de travaux sur les 102 communes du Pays bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ».

La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 150 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

- Département de l'Hérault ..... 50 000 €
- Région Occitanie..... 50 000 €
- Communautés de communes..... 50 000 €

Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération, et sur le plan de financement prévisionnel proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de cette opération, et sur le plan de financement prévisionnel proposé et autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,  
Jean ARCAS.

